

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-573-1416 du 01/10/2012

INSCRIPTIONS - BACCALAUREATS PROFESSIONNELS - SESSION 2013

Destinataires : Lycées professionnels

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - tel : 04 42 91 71 83 - fax : 04 42 91 75 02

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et notamment ses articles L 113-4 (chapitre III) et L 114-6 (chapitre IV)

VU le code de l'éducation articles D 337-51 à D 337-94 (baccalauréat professionnel)

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les registres des inscriptions aux **épreuves de la session 2013 des baccalauréats professionnels** seront ouverts pour toutes les spécialités :

du lundi 15 octobre 2012 au vendredi 23 novembre 2012 inclus

ARTICLE 2 : Les dates limites d'inscription aux épreuves de la session de remplacement seront communiquées ultérieurement.

ARTICLE 3 : Pour être autorisés à s'inscrire à l'examen, les candidats assujettis à l'obligation de recensement et de participation à la journée défense et citoyenneté doivent être en règle avec ces obligations.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 septembre 2012

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités